

Délibération n° 093 du Comité syndical

Présents : 31
Excusés : 19
Absents : 19
Adopté : unanimité

- Séance du 1^{er} juin 2007 -

Le Comité syndical, convoqué conformément à la loi, s'est réuni en séance publique à Hohefelden

Présidence : Robert GROSSMANN

Secrétaire : Daniel HOEFFEL

Approbation du compte de gestion 2006

Le Comité syndical, sur proposition du Président, après en avoir délibéré,

Vu les comptes présentés par le Trésorier du Syndicat mixte, de ses recettes et dépenses du 1^{er} janvier 2006 au 31 janvier 2007,

Vu les budgets primitif et supplémentaire et la décision modificative n°1 de l'exercice 2006,

Statuant sur les opérations de l'exercice 2006, sauf le règlement et l'apurement par le juge des comptes,

Constata que les opérations effectuées pendant la gestion 2006 se présentent comme suit :

Section de fonctionnement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	551 261,22 €	Titres émis	545 900,00 €
		Résultat de l'exercice	- 5 361,22 €
		Résultat reporté	44 823,24 €
		Résultat cumulé	39 462,02 €

Section d'investissement

Dépenses		Recettes	
Mandats émis	87 533,24 €	Titres émis	94 862,23 €
		Résultat de l'exercice	7 328,99 €
		Résultat reporté	- 67 816,50 €
		Résultat cumulé	-60 487,51 €

*Adopté par le Comité syndical
en date du 1^{er} Juin 2007*

Pour extrait conforme

Robert GROSSMANN
Président du Syndicat mixte
pour le SCOTERS